



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

POLE DU 1^{er} DEGRE

Affaire suivie par :
Murielle Deldon
Tél : 04 75669319
Mél : murielle.deldon@ac-grenoble.fr

Privas, le 16 mars 2025

18 place André Malraux
BP 627
07006 PRIVAS Cedex

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

à
Mesdames et messieurs les enseignants du premier
degré public

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Mobilité départementale du 1^{er} degré public 2026 - Appel à candidatures sur postes à profil

P.J. :

Annexe n°1 – liste des postes vacants- mobilité 2026

Annexe n°2 – liste générale des postes à profil

Annexe n°3 – imprimé de candidature

Dans le cadre de la mobilité départementale, un certain nombre de postes font l'objet d'un appel à candidatures spécifique. Il s'agit de postes « à profil » (cf Lignes directrices de gestion académique issues du CSA du 14 février 2025).

Certains de ces postes, dont la liste figure à l'annexe n°1, sont à pourvoir à la rentrée 2026. Les profils des postes vacants peuvent être consultés sur l'intranet académique, à partir du portail interactif agent (PIA), rubrique personnels / recrutement / appels à candidatures.

Les personnels intéressés pour occuper l'un des postes à profil vacants doivent constituer un dossier de candidature composé de :

Une lettre de motivation

L'imprimé de candidature complété (Annexe 3)

Ce dossier de candidature doit être retourné au Pôle du 1^{er} degré par courriel (ce.dsden07-p1@ac-grenoble.fr) :

Au plus tard le 25 mars 2026 inclus.

Les candidats seront ensuite convoqués pour un entretien devant une commission départementale **le mercredi 1er avril 2026** prochain. La date sera confirmée et l'horaire précisé par courriel aux candidats.

Il est à noter que les personnels actuellement affectés à titre définitif sur un poste à profil et qui souhaitent obtenir une mutation sur le même type de fonction doivent également faire acte de candidature dans les conditions précitées.

Thierry AUMAGE